

MISE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Procédure d'approbation des projets d'installations électriques

Autorité compétente : ESTI, route de Montena 75 – 1728 Rossens

MISE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Dossier CAMAC N° : 177080
Commune : Lutry
Projet : S-170206.1 Station transformatrice Collonges
- Remplacement de la station existante sur la parcelle
N° DP 136 de la commune de Lutry

Coordonnées : 541887 / 151179

La demande d'approbation des plans susmentionnée a été soumise à l'Inspection Fédérale des Installations Electriques à Courant Fort ESTI par Services Industriels Lutry, Rue du Voisinand 2, 1095 Lutry.

Les dossiers seront mis à l'enquête

**du mardi 20 mars 2018 au jeudi 3 mai 2018
dans la commune de Lutry**

La mise à l'enquête publique entraîne le ban d'expropriation, selon les art. 42-44 de la loi fédérale sur l'expropriation (RS 711).

Pendant le délai de mise à l'enquête, quiconque ayant qualité de partie en vertu de la loi sur la procédure administrative (RS 172.021) ou de la loi sur l'expropriation peut faire opposition auprès de l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI, route de Montena 75, 1728 Rossens. Toute personne qui n'a pas fait opposition est exclue de la suite de la procédure.

Toutes les objections en matière d'expropriation et toutes les demandes d'indemnité ou de réparation en nature doivent être déposées dans le même délai. Les oppositions et les demandes déposées ultérieurement en vertu des articles 39 et 51 de la loi sur l'expropriation doivent également être adressées à l'Inspection fédérale des installations à courant fort.

Inspection fédérale des installations
à courant fort – ESTI
ESTI Romandie
Route de Montena 75
1728 Rossens

*Le dossier de plans peut être consulté auprès du service
du Greffe, au Château.*